A LISTE DES ACCESSOIRES ET DESCRIPTIF

- Votre colis peut varier d'un poids de 50 à 90 kg en fonction de la grandeur de votre couverture, nous vous conseillons de le déplacer et de l'installer à 2 personnes au minimum.
- Il est constitué de votre couverture réalisée en fonction des plans de votre piscine, de cette notice de montage et des accessoires pour la fixation :

1/ Sangles avec boucle :

Elles sont déjà positionnées sur une largeur de la couverture.

1

2/ Tendeurs à cliquets avec boucle :

Il faut faire passer les sangles lisses qui sont déjà positionnées sur la couverture dans les tendeurs et les faire dépasser d'environ 10 cm.

2

3/ Sandow V :

Ils doivent être positionnés dans les œillets ainsi que sur les crochets plastiques.

3

4/ Crochets plastiques :

IIls doivent être positionnés dans les D des sangles avec D et ceux des tendeurs cliquets.

4

5/ Une manivelle :

Elle doit être positionnée dans le carré qui est au bout de la barre d'enroulement.

5

B CONSEILS D'INSTALLATION

1 Déroulez votre couverture, centrez-la sur votre bassin face vernie sur le dessus.
► Vous ne devez voir que les extrémités des barres. (Face bleue, verte, amande, gris ou sable dessus).

2 Choisissez le côté d'enroulement en positionnant la barre avec un embout carré d'un côté ou de l'autre de la piscine.

3 Une fois mise en place, commencez par fixer les 2 crochets sur une largeur côté sangle avec boucle. Positionnez-les de telle façon qu'ils passent dans la boucle.
► Pour fixer les crochets, utilisez des visses inox bois dia. 5mm par 30mm de longueur.

4 Sur l'autre largeur, passez les sangles dans les tendeurs (elles doivent dépasser de 10 cm afin de pouvoir appliquer une tension manuelle à l'aide des tendeurs à cliquet sur la couverture). Puis fixez les crochets à environ 45 cm sous la margelle.

5 Entre chaque œillet, positionnez un crochet à environ 50cm sous la margelle, afin de pouvoir y fixer les sandows V.
► **NB : Les crochets étant fixés avec les visses, vérifiez avant de les placer que l'épaisseur de votre bois soit suffisante afin que les visses ne traversent pas et ne percent pas le liner.**

C CONSEILS D'UTILISATION ET DE SECURITÉ

1 Pour dérouler votre couverture : Après avoir vérifié l'absence de baigneurs, utilisez la sangle placée au milieu de la barre. Lorsque votre couverture est enroulée, positionnez-vous sur le côté opposé et tirez sur la sangle. La couverture se déroule facilement.

2 Pour enrouler votre couverture : Après avoir enlevé toutes les fixations, utilisez le volant que vous positionnerez dans le carré en bout de barre et faîtes-le tourner. Suivez le déplacement de l'enroulement. (fig 5)

ATTENTION : Toujours garder la vue sur le bassin pendant les opérations d'ouverture ou de fermeture.

La **piscine** peut constituer **un danger grave pour vos enfants**. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants près d'une piscine réclament votre constante **vigilance** et **votre surveillance active**, même s'ils savent nager.

- **Cette couverture de sécurité ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle**.
- Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.
- La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.
- Apprenez les gestes qui sauvent.
- Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros des premiers secours :

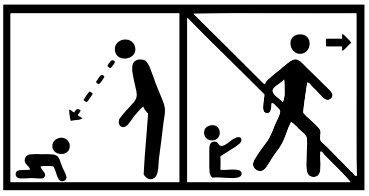

Pompiers (18 ou 112 depuis un portable), SAMU (15), centre antipoison.

Attention la sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et correctement installée selon les instructions du fabriquant.

- Contrôlez l'absence de baigneur ou de corps étrangers dans le bassin avant et pendant l'ouverture et la fermeture de la couverture.
- La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile.
- Il est indispensable de faire contrôler votre système de sécurité 1 fois/an par l'installateur.
- Il est formellement interdit de monter, marcher ou sauter sur la couverture.
- Rangez les outils nécessaires pour actionner la couverture hors de portée des enfants.
- La mise en œuvre du mécanisme ne doit être entreprise que par un adulte responsable.
- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce jusqu'à la réparation de la couverture lors d'un constat de dysfonctionnement du mécanisme empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin.
- Toujours vérifier que le niveau d'eau du bassin reste constant et conforme aux préconisations du fabricant.

D MAINTENANCE

1 L'entretien est à la charge du client, pour cela enlevez votre couverture de votre bassin et réalisez un nettoyage 3 fois par an au minimum avec un produit doux type nettoyant de ligne d'eau pour liner. Ne pas utiliser d'éponges abrasives. Entre chaque nettoyage rincez régulièrement votre couverture avec un jet d'eau claire. Ne reposant pas sur l'eau, cette couverture vous offre la possibilité d'utiliser un robot ou un système de filtration pour un nettoyage absolu.

2 Procédez à un contrôle régulier avec changement immédiat en cas d'usure, déchirure, détérioration de la bâche ou des fixations. Les pièces de rechange doivent être d'origine, c'est-à-dire fournies par notre société. Toutes modifications en dehors de nos ateliers ou avec des pièces de rechange d'une autre origine, entraînera la cessation de la garantie ainsi que de la conformité.

3 Lors d'intempéries (grêle, vent violent,...), il est nécessaire de vérifier l'état des fixations et de la toile afin de contrôler qu'elle soit exempte de toute déchirure, usure ou coupure.
En cas de chutes de neige, il est impératif de nettoyer la couverture, déneiger dès le début des chutes avec un balai afin d'éviter une détérioration de la couverture et le fléchissement des barres.

4 Pensez également, à l'aide d'un balai de piscine, à dégager les trous d'évacuation d'eau de la couverture qui ne doivent pas être obstrués par des feuilles ou d'autres objets qui pourraient entraîner une détérioration de la couverture (torsion des barres).

5 Durant la saison d'hiver, laissez le bassin en hivernage actif. Prendre également toutes dispositions pour éviter que l'eau ne déborde.

6 En ce qui concerne le SAV, vous devez vous adresser à votre distributeur.

E SCHEMA EXPLICATIF DE LA COUVERTURE A BARRES

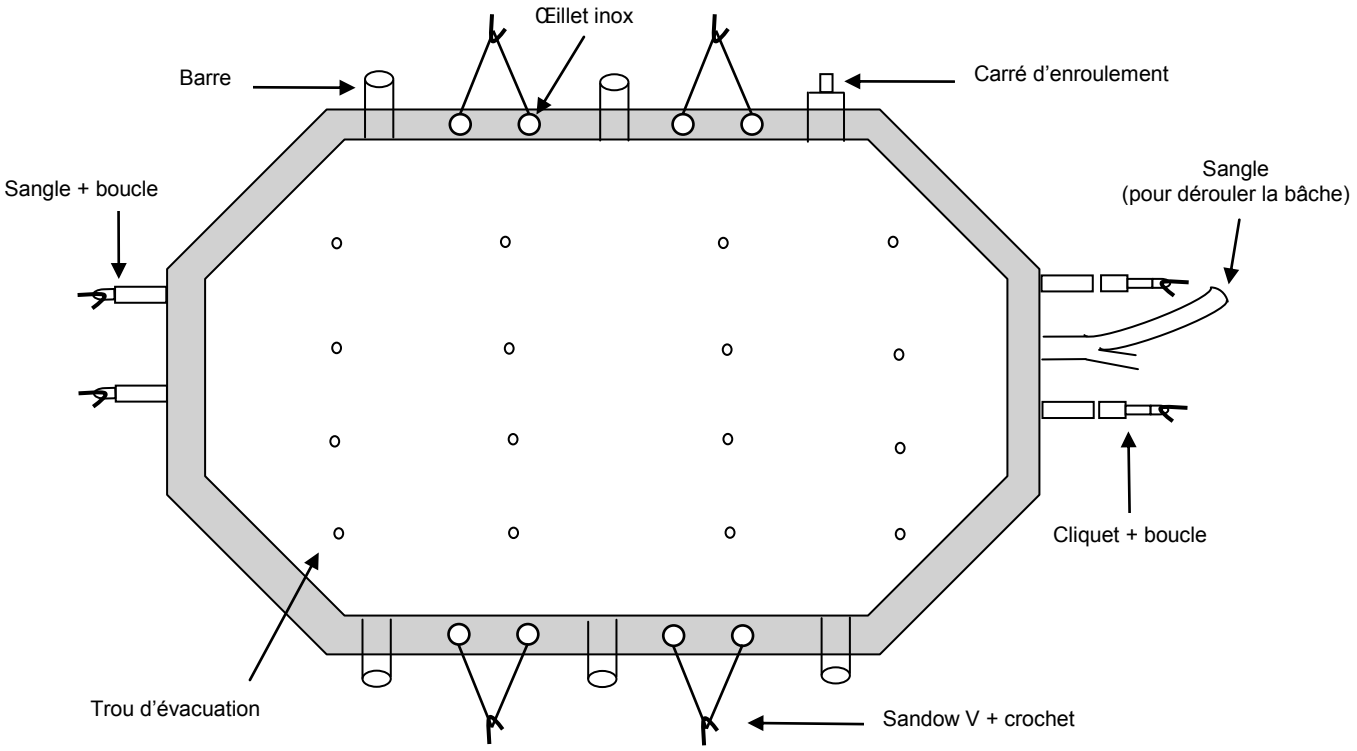

JMBÂCHES
fabricant de couvertures de piscine

GENERALITÉS :

- Les garanties couvrent les vices de fabrication.
- La garantie d'un produit défectueux s'applique après retour du produit dans nos ateliers pour analyse et vérification des problèmes par notre société.
- Les frais de transports pour le retour d'un produit sont exclus de la garantie.
- Les produits détériorés suite au transport ne rentrent pas dans le cadre de la garantie, le client devant établir des réserves ou refuser le colis lors de la réception.
- Notre société se réserve le droit de décider de la réparation ou de l'échange d'un produit.
- Tous nos produits doivent être installés selon nos notices de montage et utilisés dans le respect des règles de l'art de la profession, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.

Sont exclues de la garantie :
Le non-respect des conseils d'installations et d'utilisations des notices des couvertures qui entraînent une usure anormale du produit.
Toutes modifications de nos fabrications en dehors de notre accord écrit.

- Les détériorations dues au nettoyage avec un produit autre que celui recommandé.
- Les dégradations consécutives à la condition météorologique telle que vents violents, chutes de neige, grêle violente, orage (foudre).
- L'usure due à des frottements anormaux, à des margelles abrasives ou fortement bombées présentant des décalages de niveau.

COUVERTURES À BULLES :

- Bâche à bulles en 180 microns : pas de garantie applicable.
- Bâches à bulles non bordées : Garantie 1 saison d'été.
- Bâche à bulles bordée en 300 microns : Garantie 1 saison d'été.
- Bâches à bulles bordées en 400 microns : Garantie 2 saisons d'été dégressives.
- Bâches à bulles bordées en 500 microns : Garantie 3 saisons d'été dégressives.
- Bâche à bulles en 500 microns « Sol+Guard » : Garantie 4 saisons d'été dégressives.
- Bâche à bulles en 500 microns « SW500 » : Garantie 4 saisons dégressives.
- Ces couvertures doivent impérativement être protégées par une bachette de protection lorsqu'elles ne sont pas sur la piscine. (Bachette livrée en série pour les modèles bordés 2 et 4 côtés.
- Ne pas laisser la couverture sur la piscine pendant 48 h lors d'un traitement choc.
- Pendant l'hivernage ces couvertures doivent être rincées à l'eau claire, séchées et stockées hors gel.
- L'usure par frottement, accrocs, déchirures, une détérioration par un traitement d'eau inadéquate ainsi que la tenue des coloris ne rentrent pas dans le cadre de la garantie et ne donnent pas lieu à des réclamations.
- Stabilité dimensionnelle : possibilité de variation de +/- 2% ne donnant pas lieu à réclamation.
- Les accrocs, les trous, les déchirures, la tenue des coloris ne sont pas garantis.

COUVERTURES DE SECURITÉ :

- Elles sont garanties 3 ans dégressifs (non applicable aux accessoires)
- L'usure par frottement lors de l'utilisation ne rentre pas dans le cadre de la garantie
- Les couvertures doivent être rincées et séchées à l'eau claire avant stockage.
- Ces couvertures ne sont pas garanties en cas de chute de neige.
- Les trous d'évacuation des eaux pluviales ne doivent en aucun cas être obstrués.
- Pour le Rolling up : Sa garantie est d'un an sur moteur + commutateur (non applicable à la batterie).

COUVERTURES OPAQUES :

- Elles sont garanties 3 saisons d'hiver dégressives.
- Les systèmes d'ancrages et l'usure par frottement ne rentrent pas dans le cadre de la garantie.
- En cas de margelles particulièrement abrasives et/ou de bassins exposés aux vents il appartient à l'installateur de protéger la couverture des risques d'abrasion sur les margelles.
- Elles doivent être rincées et séchées avant stockage.

VOLETS ROULANT :

- D'une manière générale, ils sont garantis 2 ans pour tout ce qui concerne les défauts ou vices.
- La garantie couvre tous les matériels électriques (à condition que les câblages aient été réalisés selon nos notices ainsi qu'en respect de la norme C 15.100).
- L'axe est garanti 3 ans sur la résistance des matériaux utilisés à l'exception de la corrosion et la décomposition de certains matériaux dues à une utilisation de traitement choc ou traitements automatisés non régulés et non liés au fonctionnement du volet.
- Les lames de PVC sont garanties 3 ans, sur la flottabilité, l'étanchéité et l'articulation des lames.
- Le panneau solaire est garanti 10 ans, et la batterie 1 an.
- La garantie ne couvre pas la décoloration des lames, une déformation due à une utilisation non conforme à nos notices ainsi que l'immersion des moteurs.

ABRIS :

- Ils sont garantis 1 an sur la structure et 5 ans sur les plaques de polycarbonate alvéolaire.

SPAS :

- Pour que cette garantie soit valable , elle doit être précédée d'une lecture et d'une application correcte de la notice d'installation.
- Ils sont garantis 2 ans sur les pièces (hors déplacement).

PLANCHER COMPOSITE :

- Garantie 10 ans
- Les dommages dus à une mauvaise installation, une mauvaise utilisation ou aux intempéries ne sont pas garantis.
- Ne sont pas garantis la décoloration ou la variation des coloris dues au climat (UV, pluie, neige…), l'usure normale du produit due à son utilisation.

Conception Graphique :
iGrafic.fr 06 64 27 41 77

Photos :
JMBÂCHES/IGRAFIC/X

iGrafic.fr